

ROBERT CHARVIN

LE «LIVRE VERT»

ET L'ENTREPRISE SOCIALISTE

(Approche critique de l'entreprise socialiste)

Le « Livre Vert » a fondamentalement raison lorsqu'il indique que aucun système économique n'a réglé définitivement le problème des droits du travailleur dans l'entreprise.

Il apparaît, en effet, aujourd'hui, avec clarté, que la socialisation des moyens de production est la condition nécessaire, mais insuffisante de la libération des producteurs.

Le « Livre Vert » a raison aussi lorsqu'il accorde à la structure économique une place fondamentale sans pour autant sacrifier les aspects idéologiques et moraux. L'entreprise resté cependant le facteur décisif de toute expérience socialiste: c'est elle qui crée (plus ou moins vite et plus ou moins bien) la base matérielle d'une société satisfaisant les besoins de tous. L'entreprise est aussi le facteur le plus significatif: elle est le reflet (dans son mode de fonctionnement, sa hiérarchie, les relations inter-individuelles qui s'y développent) de la société toute entière; elle est le « lieu géométrique » de toutes les contradictions internes au socialisme.

Il paraît d'autre part important de noter que le secteur des entreprises dans les sociétés en transition vers le socialisme est toujours complexe et en mutation permanente.

Il est complexe parce que la socialisation des moyens de production a été réalisée selon des modalités variées et selon un rythme très spécifique à chaque pays. En URSS, par exemple, 144 traités de concession furent conclus entre le gouvernement Soviétique et des Sociétés étrangères et en 1936 (soit près de 20 ans après la révolution), 11 concessions étaient encore accordés.

Il y aurait, peut-être, des analogies à faire entre cet exemple de patience révolutionnaire et les exigences objectives qui s'imposent aujourd'hui dans le secteur pétrolier: les compromis des

phases transitoires ne sont pas des pratiques opportunistes. Il n'y a pas dénoïation entre une politique réaliste et une politique de principe.

En Bulgarie, le système des sociétés d'économie mixte a été un certain temps utilisé — En R.D.A., la coopération entre le secteur socialiste, le secteur privé (jusqu'en 1973) et le secteur « mixte » a été institutionnalisée: Il a été imaginé, notamment, un type d'entreprise « mixte » permettant d'utiliser les compétences techniques dans l'intérêt du socialisme: il s'agit d'une société dans laquelle la participation de l'Etat varie de 20 à 95% du capital; l'entrepreneur devient directeur et reçoit à ce titre, non seulement un Salaire, mais une part des bénéfices proportionnelle à son apport en capital en tant qu'ex-propriétaire. Ce secteur s'est avéré très efficace du point de vue économique, mais il a provoqué des distorsions au plan social et des perturbations au plan idéologiques (notamment au plan moral).

A l'intérieur même du secteur socialiste, les différences sont grandes entre l'entreprise soviétique étatisée et l'entreprise Yougoslave autogérée.

Ainsi, l'histoire du socialisme ne propose en fait aucun modèle: s'il y a des exemples de socialisme, il n'y a pas de socialisme exemplaire.

Le « Livre Vert » a raison de rechercher une vie proprement Libyenne dans l'édification d'une entreprise socialiste.

Il n'est pas inutile, cependant, de s'interroger sur les problèmes que les entreprises socialistes ont connus ou connaissent encore, au niveau de leur structure interne comme à celui de leurs activités extérieures.

1) PROBLÈMES DES STRUCTURES INTERNES DE L'ENTREPRISE SOCIALISTE.

Sans faire un catalogue complet, il est possible de mettre l'accent sur certains problèmes qui se posent dans le fonctionnement intérieur des entreprises.

— *La question de la Direction.* En principe, le Directeur est nommé par l'Etat: il est un fondé de pouvoir du Gouvernement. Une seule expérience de Direction élue par les travailleurs a été tentée

chécoslovaquie en 1968-69. Il est à noter que les ouvriers tchecoslovaques ont en fait choisi les mêmes dirigeants qui avaient été précédemment nommés — L'inconvénient majeur du système pratiqué en Europe Socialiste (sauf en Yougoslavie) est la bureaucratie. Les tentatives de la désignation par les travailleurs sont de rendre difficile la mise en œuvre d'une politique économique nationale cohérente.

L'expérience des Comités Populaires Libyens sera donc suivie avec intérêt et plus particulièrement celle de ne choisir pour membres de ces Comités que des producteurs et non des administratifs afin que la base populaire ne soit pas conduite à privilégier les travailleurs non-ouvriers.

— *La question de la responsabilité du Directeur.* En principe, le Directeur est soumis à une responsabilité pénale, civile et disciplinaire. Mais le droit, en la matière, est souvent imprécis et la mise en œuvre des sanctions est rare. Le manque de cadre a longtemps constitué un obstacle à l'exercice d'une responsabilité effective. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, sans pour autant que se développent des procédures de responsabilité.

L'irresponsabilité de fait est pourtant coûteuse à l'économie socialiste et elle n'est que partiellement compensée, ces dernières années, par de sanctions pécuniaires (allant jusqu'à des retenues de salaire de 25%).

La question de « l'avant-garde » révolutionnaire et du syndicat.

Pour stimuler la productivité et l'innovation technique, pour élever le niveau de conscience des travailleurs, chaque entreprise socialiste possède une organisation d'avant-garde (parti, mouvement de jeunesse) rassemblant les producteurs révolutionnaires.

Cette avant garde est apparue, dans les expériences socialistes, parfois comme une nécessité, dont nul ne peut faire l'économie, comme un instrument d'encadrement des masses de caractère bureaucratique. La contradiction n'est pas résolue.

Le Syndicat, de même, appui logique, dans la première phase révolutionnaire, d'un pouvoir d'Etat populaire encore faible, est devenu, dans une seconde phase, un relais parmi les travailleurs d'un pouvoir consolidé. Ce syndicat tend alors à négliger son rôle spécifique de protection des intérêts immédiats des producteurs, contre

les appareils bureaucratiques et le égoïsmes individuelles. Il convient de remarques, cependant, (par exemple, en Hongrie) un processus de dénoctation Etat-Parti-Syndicat, redistribuant à chaque instant son rôle spécifique. L'existence d'une avant garde révolutionnaire suppose en effet une distinctive marquée entre les fonctions étatiques et administratives et les fonctions de guide et d'orientation générale.

L'expérience des « Comités Révolutionnaires » libyens, dont l'activité pratique ne remonte qu'à 1978, bien distincts des Comités Populaires, peut-être extrêmement riches.

S'il ne faut pas le sous-estimer, il ne faut pas non plus surestimer le rôle de l'organisation révolutionnaire dans l'entreprise du point de vue de la stimulation de la productivité : cette productivité insuffisante des travailleurs, qui alarma tous les Gouvernements Socialistes, remette de multiples facteurs constitutifs de la Société toute entière (notamment, l'incapacité de produire suffisamment de biens de consommation récompensant la dépense de la force de travail) le « sous-développement » de la démocratie politique, etc.). Le Travailleur sera d'autant plus productif qu'il sera un véritable « associé », comme le souligne le « Livre Vert », prenant une part effective (et non pas formelle) aux processus décisionnels. Démocratie politique authentique et efficacité économique sont ainsi indissociables.

2) PROBLÈMES DES RELATIONS EXTERIEURES DES ENTREPRISE SOCIALISTES.

Les systèmes socialistes sont en permanence à la recherche de l'équilibre à tenir entre l'autonomie des entreprises (source de responsabilité et de dynamisme) et la planification centrale (élément de cohérence et d'efficacité). Les divers pays socialistes apportent des réponses différentes qui, de surcroît, varient selon les étapes de l'édification socialiste.

Les premières expériences socialistes ont, pendant une assez longue phase, été ultra-centralisatrices, souvent par manque de cadres et afin de ne pas gaspiller les moyens et concentrer les efforts. Le socialisme ne se conçoit pas, en effet, sans planification. Ce centralisme pousse, après avoir été un outil de croissance accélérés, est cependant devenu un frein au dynamisme économique et un

le à la démocratisation politique, dont les insuffisances, à leur tour, ont ralenti le développement économique.

Il reste cependant peu concevable qu'une économie socialiste, actuellement en cours d'édification dans une société peu développée, coordonne pas ses différentes unités de production de manière satisfaisante.

Plusieurs solutions sont possibles et doivent d'ailleurs se combiner selon un dosage à fixer compte tenu des conditions concrètes du pays concerné :

— La solution « sectorielle », consistant à ce que les entreprises d'un secteur économique déterminé (par exemple, le pétrole) relèvent d'un ministère spécialisé (par exemple le ministère de l'Énergie);

— Le système « territorial », permettant au pouvoir local de coordonner les entreprises d'une même région géographique;

— Le prestige de l'organisation « fonctionnelle » selon laquelle les différents secteurs d'activité de l'entreprise sont en relation avec le service administratif central spécialisé (par exemple, la recherche de l'entreprise relève du service central de la recherche industrielle).

En plus, des relations « verticales » qui s'établissent entre l'entreprise et le « Centre », se développent — notamment depuis les réformes des années 60 en URSS et en Europe de l'Est — des relations directes entre les entreprises. Une large liberté contractuelle (donnant aux « juristes d'entreprise », chargés de normaliser les relations, un rôle très opérationnel) est accordée aux entreprises. Les relations contractuelles, qui assouplissent le Plan et en corrigent les erreurs, donnent naissance à des juridictions d'un type nouveau (par exemple, les « tribunaux des contrats » en R.D.A.) qui statuent sur une problématique juridique nouvelle : des juridictions n'ont pour but de rendre une décision « juridiquement » satisfaisante et économiquement efficace. Le problème de l'effectivité et de la réalité du droit est clairement posé. La condamnation du formalisme juridique devient une exigence objective.

Simultanément, une nouvelle discipline juridique se développe : le « droit économique », droit des relations des entreprises avec le pouvoir central et des relations des entreprises entre elles.

Les Comités Populaires des entreprises bénéficient de la liberté de contracter, le processus Libyen se développe ainsi, à la différence d'autres expériences, à partir de l'autonomie contractuelle et non pas d'un centralisme poussé, cette spécificité inscrit dans la logique d'un système fondé sur l'autonomie et la capacité des masses de s'en administrer.

Les relations extérieures des entreprises socialistes font apparaître encore certaines contradictions non résolues. C'est le cas du « patriotisme d'entreprise » conduisant les producteurs à adopter des comportements ignorant l'intérêt collectif au profit de l'intérêt spécial et particulier de l'entreprise. La solution n'a pas été découverte.

C'est le cas aussi des déséquilibres se produisant au sujet des qualités recherchées pour les cadres de la gestion.

Le seul critère de « loyauté » politique est seul recherché (avec l'inefficacité économique); le seul critère de compétence gestionnaire est apprécié (au risque de la technocratie).

A ces fréquentes déviations, les expériences socialistes n'ont rien opposé clairement.

L'instabilité nécessaire des institutions économiques (à l'image des institutions universitaires) soulève aussi des contradictions non résolues: le passage d'un stade de développement à un autre exige des structures juridiques nouvelles. Mais ce renouvellement heurte le personnel en place, les cadres moyens, qui se sont figés dans les structures anciennes; il suscite donc à la fois hostilité politique et réaction de freinage contre les réformateurs, au sein même de l'appareil d'Etat.

Enfin, la « révolutionnarisation » du secteur rural est l'œuvre des entreprises socialistes. Celles-ci constituent pour les hommes qui y travaillent des centres de formation et d'adaptation à la société industrielle et à la révolution scientifique et technique.

Elles sont aussi les outils de mutation de toute la société, y compris la société rurale.

Les complexes agro-industriels de Bulgarie permettent de résorber, avec succès, et progressivement, les différences ville-campagne; il en est de même avec l'expérience des « Cercles agricoles » polonais qui fournissent aux ruraux de multiples prestations

(matériel agricole, technique de culture, logement, santé,
).

ndant, les perturbations sociologiques sont profondes et
es contradictions apparaissent, notamment au plan idio-
lès l'occasion des « rencontres » entre le monde urbain et
rural.

onclusion, il faut souligner que ces différents exemples
ques remarques qui ont précédé font apparaître les divers
ions qui animent les systèmes socialistes. Il n'est pas de
» de socialisme. C'est un constat évident dans le cadre
été internationale d'aujourd'hui.

que peuple, en conséquence, ne peut et ne doit construire
socialisme, tenant un juste compte de son héritage historique
réalités concrètes.

ous semble que le « Livre Vert » le montre avec clarté.

plus, comme l'a dit, à l'Université de Garyounis le 7 avril
Colonel Kadhafi lui-même: « La révolution n'est pas un
stat. En effet, le socialisme ne peut-être, comme la démo-
r'une *creation continue*.

ntreprise socialiste, en Libye, armée de son Comité Popu-
cependant déjà une réalité vivante.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- 1) MARIE LAVIGNE. *Les économies socialistes soviétiques et européennes*, A. Colin Paris. 1970.
- 2) M. MEYER. *L'entreprise industrielle d'Etat en URSS*, Cujas, Paris 1966.
- 3) T. WYRWA. *La question de l'entreprise socialiste (l'expérience polonaise)*. L.G.D.J. Paris 1969.
- 4) A. VERNE. *L'entreprise industrielle d'Etat un Union Soviétique*. Sirey Paris. 1965.
- 5) R. STREICH. *Statut Juridique des entreprises industrielles nationalisés*. Revue de Droit et de Législation de R.D.A. Berlin. N. 1 1968. P. 35 et S.
- 6) R. STREICH. *Problèmes juridiques des entreprises avec participation de l'Etat*. R.D.L. - R.D.A. N. 1 1967. P. 39 et S. Berlin.
- 7) H. CHAMBRE. *La grande entreprise sociétiqu*e *Economie Appliquée*, 1969. N. 2-3, P. 369 et S.
- 8) J. et V. FIEBRT. *Cogestion des entreprises et économie socialiste l'expérience tchécoslovaque*. 1967. 1970. Revue de l'Etat. N. 1, 1971. P. 39 et S.
- 9) J. JEBAVY. *Le Consils d'entreprise en Tchécoslovaquie*. Revue de l'Etat. N. 2, 1971. P. 63 et S.
- 10) A. TIRAPOLSKY. *La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise industrielle soviétique*. Revue de l'Etat. N. 2, P. 75 et S.
- 11) A. STURMTHAL. *La participation ouvrière à l'Est et à l'Ouest*. Ed. Ouvrières 1967, Paris.
- 12) A. BABBAU. *Les conseils ouvrières en Pologne*. A. Colin, Paris, 1960.

OUVRAGES GENERAUX

- R. CHARVIN. *Les Etats Socialistes européens*. Dalloz (Paris) 1975 (notamment P. 292-320).
- G. FARJAT. *Le Droit économique* P.U.F. (Paris) 1971.